

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210154

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210154 INTITULÉ « ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN CHALET DE GOLF AU 999, BOULEVARD DE LA FORÊT (LOT 3 926 172) (GOLF DE L'ÎLE-DES-SŒURS) :

- D'autoriser la construction d'un chalet de golf au 999, boulevard de la Forêt (lot 3 926 172);
- DE permettre de déroger au Règlement de zonage 1700, afin d'utiliser des panneaux de bois de type « Parklex Facade » comme matériau de revêtement;
- DE permettre de déroger au Règlement de zonage 1700, afin d'utiliser des panneaux photovoltaïques comme matériau de revêtement. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 3 avril 2012, dudit projet de résolution intitulé « Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un chalet de golf au 999, boulevard de la Forêt (lot 3 926 172) (Golf de l'Île-des-Sœurs) » tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 30 avril 2012 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

**D'autoriser que les panneaux de bois et les panneaux de cellules photovoltaïques (panneaux solaires) soient utilisés comme matériaux de revêtement des murs extérieurs pour le chalet du terrain de golf.**

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec  
ce 18 avril 2012

Louise Hébert  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE  
RÉSOLUTION CA12 210154  
AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

